

## L'Autorité française étend l'agrément Partie 145 d'Air France Industries à l'entretien des moteurs LEAP

Lundi 14 mai, OSAC - partie de l'Autorité française DGAC, a adressé à Air France Industries le courrier l'autorisant à réaliser la maintenance des moteurs LEAP-1A et LEAP-1B produits par Safran.

Après avoir mené les audits et contrôles pour vérifier que la société a produit les documents et mis en œuvre les actions nécessaires, OSAC a approuvé la modification de l'agrément d'organisme de maintenance FR.145.0010 délivré à AFI afin d'ajouter les moteurs LEAP-1A et LEAP-1B à son domaine d'activité.

Sous couvert de cette autorisation d'OSAC, AFI peut désormais réaliser les premières interventions sous aile et sur site des moteurs LEAP-1A et LEAP-1B équipant les appareils de ses compagnies-mères ou clientes.

---

### **A propos d'OSAC**

*OSAC, filiale du groupe Apave, est habilité par arrêté ministériel pour réaliser le contrôle technique de l'aviation civile. En tant que partie de l'Autorité, OSAC délivre, suspend et retire les agréments des organismes de production, de maintenance et de formation à la maintenance, émet les documents de navigabilité des aéronefs et décerne les licences de mécanicien aéronautique.*

---

### **Contact Presse :**

Nadia ROBERT  
Responsable de la Communication  
Tél : 01 41 46 10 73  
nadia.robert@osac.aero